

Ce document a été conçu par la Commission des jeux de hasard sur base de l'article 54 § 3.1 de la loi du 7 mai 1999.

**Demande d'interdiction d'accès aux salles de jeux.**

Par le biais de ce formulaire vous pouvez demander une interdiction d'accès aux salles de jeux des établissements de jeux automatiques (classe II) et aux casinos (classe I).

Ceci peut vous aider dans votre lutte contre l'assuétude.

Renvoyez à la Commission des Jeux de Hasard (Cantersteen 47, 1000 Bruxelles) ce formulaire scrupuleusement rempli et annexez-y une copie de votre carte d'identité.

Nom : .....  
Prénoms : .....  
Rue : ..... Numéro : ..... Boîte : .....  
Code Postal : ..... Commune : .....  
Date de Naissance : ..... Lieu de Naissance : .....  
Nationalité: .....  
Numéro du registre national : .....

**Déclaration :**

Je soussigné .....  
demande l'interdiction d'accès aux salles de jeux automatiques et aux casinos.

Signature,

Date,

Vos données seront reprises dans une banque de données au Service public fédéral Justice afin de vous interdire l'accès aux salles de jeux de hasard de classe I et II.

Selon la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée, vous avez droit à la consultation, correction et radiation de ces données. Vos données personnelles ne peuvent pas être transmises à des tiers.